

 **IFG** EXECUTIVE
EDUCATION

PARTENAIRE



CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE



VOUS ÊTRE **UTILE**

Offres Partenaire

Plus que des avantages, des coups de pouce utiles.

Offres soumises à conditions et réservées aux **ayants droit, auditeurs en formation continue** à l'**IFG Executive Education**. Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Épargne Ile-de-France (CEIDF).

GÉRER VOTRE BUDGET

FORMULE INDIVIDUELLE⁽²⁾

OPTIMAL⁽²⁾

Le tout-compris



Un conseiller dédié en agence Caisse d'Épargne



Banque à Distance^{(3)*}



Autorisation de découvert⁽⁴⁾



Éxonération des agios (intérêts débiteurs) jusqu'à un solde -1000 €⁽⁵⁾



Protection des moyens de paiement, clés, papiers d'identité⁽⁶⁾



Paiements et retraits illimités France et international en euro et en devise⁽⁷⁾



Virements instantanés gratuits



Accès étendu par téléphone de 7h à 22h, 6 jours/7



Carte Visa PLATINUM

Egalement disponible avec les cartes Visa Premier, Izicarte⁽⁸⁾ Visa Premier, Visa Classic, Izicarte⁽⁸⁾ Visa Classic et Visa Classic à contrôle de solde⁽⁹⁾.

**VOTRE AVANTAGE
PARTENAIRE :**

**0,08€/MOIS⁽¹⁾⁽²⁾
PENDANT 3 ANS.**

* Services gratuits à l'unité. **(1)** Les offres préférentielles sont réservées aux ayants droit, auditeurs en formation continue à l'IFG Executive Education. Sous réserve d'acceptation de la Caisse d'Épargne de France (CEIDF) et de la présentation des pièces justificatives. **(2)** Offre valable du 1/01/2020 au 31/12/2020 pour toute première ouverture d'un compte de dépôt et réservée aux prospects majeurs lors de la souscription. L'offre "Formule Optimal" est une offre groupée de services composées d'un socle de services bancaires. Voir détail des Formules dans la brochure tarifaire. Cette tarification est valable pendant 3 ans. Au-delà, coût selon la tarification en vigueur. Sous réserve d'acceptation par la CEIDF. **(3)** Sous réserve d'abonnement au service de Banque à Distance « Direct Ecureuil » et de la compatibilité de votre équipement (smartphones ou tablettes). L'accès au site Caisse d'Épargne et les applications pour smartphones et tablettes numériques (Windows, IOS, RIM, Android) sont gratuites hors coût de connexion. **(4)** Uniquement pour les clients majeurs. Sous réserve d'acceptation par la CEIDF. Le montant octroyé sera défini en fonction de l'analyse préalable de votre situation financière. Les périodes de découvert ne peuvent excéder chacune 30 jours consécutifs, le compte devant redevenir créditeur entre chaque période. **(5)** Uniquement pour les clients majeurs. Sous réserve d'acceptation par la CEIDF. **(6)** L'Assurance sur Compte est un contrat de BPCE Assurances, Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° B 350.663.860. Entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 88, avenue de France - 75641 Paris Cedex 13. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. **(7)** Service Option Internationale Formule 3, voir détail du service dans les conditions tarifaires. **(8)** Carte associée à un crédit renouvelable. Produit de BPCE Financement, SA au capital de 73 801 950 € - siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - 439 869 587 RCS - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07022393 - qui en fixe les conditions tarifaires, lesquelles sont à disposition auprès du Service Consommateur de cette dernière. Service Consommateurs - 87-89, quai Panhard et Levassor, 75634 Paris Cedex 13. **(9)** La Carte Visa Classic à contrôle de solde (carte à autorisation quasi-systématique) est commercialisée auprès des mineurs de 12 à 17 ans révolus.

- › TAEG fixe : 1,95 %
- › Mensualités : 286,12 €
- › **Montant total dû par l'emprunteur : 10 300,32 €**
- › Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

CRÉDIT CONSOMMATION

DE 5 001 € À 20 000 € : **1,95 % TAEG FIXE⁽¹⁾**



Exemple à titre indicatif et sans valeur contractuelle : pour un crédit à la consommation de 10 000 € sur 36 mois au taux débiteur annuel fixe de 1,93 %. 36 mensualités de 286,12 €. Taux Annuel Effectif Global fixe de 1,95 %. Frais de dossier de 0 €. Montant total dû par l'emprunteur, hors assurance facultative : 10 300,32 €. Coût de l'Assurance CNP facultative : 8 € par mois⁽²⁾ qui s'ajoutent à la mensualité. Montant total de l'assurance facultative sur la durée du prêt : 288 €. Taux Annuel Effectif de l'Assurance : 1,86 %⁽²⁾.

(1) Offre préférentielle réservée aux **ayants droit, auditeurs en formation continue à l'IFG Executive Education**, valable une seule fois, du 1/01/2020 au 31/12/2020, pour un crédit à la consommation de 5 001 à 20 000 € d'une durée de 24 à 48 mois. Frais de dossier offerts. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Epargne Ile-de-France (CEIDF) et de la présentation des pièces justificatives. **(2)** Pour le prêt cité ci-dessus pour un client de 35 ans assuré en Décès, en Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et en Incapacité Totale de Travail (ITT). Le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties offertes, de l'âge et des conditions de santé de l'emprunteur. Renseignez-vous en agence. Contrat d'assurance de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

- › TAEG fixe : 0 %
- › Mensualités : 138,90 €, sauf la dernière 138,50 €
- › **Montant total dû par l'emprunteur : 5 000 €**
- › Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

CRÉDIT CONSOMMATION JUSQU'À 5 000 € :
POUR VOUS, 0 % TAEG FIXE⁽¹⁾



Exemple à titre indicatif et sans valeur contractuelle : pour un crédit à la consommation de 5 000 € sur 36 mois au taux débiteur annuel fixe de 0 %. 35 mensualités de 138,90 € et une dernière mensualité de 138,50 €. Taux Annuel Effectif Global fixe de 0 %⁽¹⁾. Frais de dossier de 0 €. Montant total dû par l'emprunteur, hors assurance facultative : 5 000 €. Coût de l'Assurance CNP facultative : 4 €⁽²⁾ par mois qui s'ajoutent à la mensualité. Montant total de l'assurance facultative sur la durée du prêt : 144 €. Taux Annuel Effectif de l'Assurance : 1,87 %⁽²⁾.

(1) Offre préférentielle réservée aux ayants droit, auditeurs en formation continue à l'IFG Executive Education, valable une seule fois, du 1/01/2020 au 31/12/2020, pour un crédit à la consommation de 1 000 € à 5 000 € d'une durée de 12 à 36 mois. Frais de dossier offerts. Le coût du crédit (intérêts) est pris en charge par la CEIDF. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne Ile-de-France (CEIDF) et de la présentation des pièces justificatives. **(2)** Pour le prêt cité ci-dessus pour un client de 35 ans assuré en Décès, en Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et en Incapacité Totale de Travail (ITT). Le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties offertes, de l'âge et des conditions de santé de l'emprunteur. Renseignez-vous en agence. Contrat d'assurance de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

**AVEC GARANTIES SANTÉ⁽¹⁾,
«FORMULE «CÔTÉ NOUS»
VOUS PROTÉGEZ CE QUE
VOUS AVEZ DE PLUS PRÉCIEUX**



Pour une famille, le budget santé devient de plus en plus important. C'est d'autant plus vrai avec des enfants : lunettes, appareil dentaire... Une protection est donc nécessaire dans tous les domaines de la santé.

LES + DE LA FORMULE «CÔTÉ NOUS» :

- › Un bon niveau de remboursement notamment en dentaire⁽²⁾.
- › La prime de Naissance accordée pour chaque enfant né ou adopté.
- › Les services d'assistance⁽³⁾ :
 - aide-ménagère et garde d'enfants⁽³⁾ en cas d'hospitalisation de plus de 2 jours ou d'immobilisation de plus de 5 jours,
 - soutien scolaire des enfants immobilisés au domicile pour une durée de plus de 14 jours.
- › La cotisation offerte pour le 3^e enfant et les suivants⁽³⁾.

(1) Garanties Santé est un contrat de BPCE Assurances, Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° B 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 88, avenue de France - 75641 Paris Cedex 13. **(2)** Selon limites, conditions et exclusions prévues dans la notice d'information et le bulletin d'adhésion. **(3)** De moins de 16 ans désignés au contrat. **(4)** À partir du 3^e enfant de moins de 20 ans et à condition que tous les enfants aient moins de 20 ans et qu'un adulte soit assuré au contrat. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA GIE, Groupement d'intérêt économique au capital de 3 750 000 euros entreprise régie par le Code des assurances siège social : 118, avenue de Paris 79033 Niort Cedex 9.

**AVEC SÉCUR'MÉDIA⁽¹⁾ FORMULE FAMILLE⁽²⁾,
LES APPAREILS NOMADES⁽²⁾
DE VOTRE FOYER SONT
COUVERTS POUR 8,89 €/MOIS⁽³⁾**

Sécur'Média⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾ rembourse les dommages consécutifs au bris accidentel ou au vol par agression ou par effraction de vos appareils nomades : téléphone portable, baladeur multimédia, ordinateur et console de jeux portables.

**UNE COUVERTURE POUR LES APPAREILS
NOMADES DE LA FAMILLE**

Les appareils de la famille⁽²⁾⁽⁴⁾ sont couverts pour 8,89 € par mois⁽³⁾, en France comme à l'étranger. Les avantages sont nombreux : un seul contrat pour toute la famille⁽⁵⁾, le nombre d'appareils garantis est illimité, aucun délai de carence pour l'application des garanties et les appareils sont couverts en France comme à l'étranger.



(1) Sécur'Média est un contrat de BPCE Assurances, Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° B 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 88, avenue de France - 75641 Paris Cedex 13.
(2) Voir limites conditions et exclusions prévues dans les conditions générales et conditions particulières. **(3)** Hors 1^{re} mensualité qui intègre les frais de gestion et la taxe attentat. Tarif en vigueur au 1/01/2020. **(4)** Selon la formule choisie. **(5)** Par « famille » on entend le conjoint du souscripteur (époux(se), concubin(e) ou la personne liée au souscripteur par un PACS), non divorcé ni séparé de corps et les enfants de moins de 25 ans ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement ou économiquement à l'un ou à l'autre.

ASSURANCE MULTIRISQUES HABITATION «ASSUR'TOIT»⁽¹⁾



Vous choisissez la formule qui correspond le mieux à vos besoins.

VERSION “JEUNES”⁽²⁾ À PARTIR DE 6,96 €/MOIS⁽³⁾

Vous bénéficiez d'une protection sur mesure avec de nombreuses garanties comme le rééquipement à neuf des biens multimédia de moins de 3 ans en cas de vol⁽²⁾.

VERSION “PROPRIÉTAIRES”⁽²⁾

Vous accédez à des garanties innovantes comme le diagnostic immobilier en cas de revente⁽⁴⁾ du bien assuré ou encore la garantie Stop Crédit⁽²⁾⁽⁵⁾, une garantie prévoyant la prise en charge de vos échéances (dans la limite de 3 mensualités en Formule 2 et 6 mensualités en Formule 3. Jusqu'à 12 mois si vous avez souscrit un crédit immobilier à la Caisse d'Épargne) en cas de sinistre rendant le bien assuré inhabitable.

PENSEZ À L'ASSURANCE SCOLAIRE

(une option de votre contrat multirisques habitation)

En cas d'accident survenu dans le cadre de leur vie privée, cette garantie couvre vos enfants de moins de 25 ans, allant à la crèche ou poursuivant leurs études.

Bon à savoir : Quelles que soient la version et la formule retenues, vous bénéficiez de services d'assistance :

- Une assistance ou le relogement en cas de sinistre garanti⁽²⁾.
- Le service SOS Serrurerie en cas de casse, perte ou vol des clés dans la limite du plafond contractuel⁽²⁾.

(1) Assur'Toit est un contrat de BPCE Assurances, Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° B 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 88, avenue de France - 75641 Paris Cedex 13.

(2) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les conditions générales et conditions particulières. **(3)** Tarif en vigueur au 1/01/2020 pour un contrat Assur'Toit version Jeunes Formule 1 à 83,45 €/an (avec franchise de 260 € et sans l'option assurance scolaire), soit 6,96 €/mois.

(4) Uniquement dans la Formule 3 et dans la limite de 200 €. **(5)** Hors formule 1 et version Jeunes.

CRÉDIT IMMOBILIER :

PROFITEZ D'UN TAUX PRÉFÉRENTIEL JUSQU'AU 31/12/2020⁽¹⁾⁽²⁾

**Vous souhaitez devenir propriétaire de votre logement ?
Améliorer votre cadre de vie en déménageant ?
Construire votre maison ?**

Il existe de nombreuses raisons pour se lancer dans un projet immobilier. Pour le réussir, vous devez pouvoir compter sur un financement adapté. La Caisse d'Épargne met à votre disposition une large gamme de solutions et vous accompagne pour le mener à bien.




(1) Les offres préférentielles sont réservées aux **ayants droit, auditeurs en formation continue à l'IFG Executive Education**. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne Ile-de-France (CEIDF) et de la présentation des pièces justificatives. **(2)** Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne Ile-de-France (CEIDF) et de la présentation des pièces justificatives. Offre réservée aux personnes physiques pour le financement de projets immobiliers non professionnels. Sous réserve d'acceptation de votre dossier de crédit immobilier portant sur une opération relevant de l'article L. 313-1 du Code de la consommation par la Caisse d'Épargne Ile-de-France, prêteur. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées. Offre valable jusqu'au 31/12/2020. Voir conditions en agence.


Pour prendre un rendez-vous avec un conseiller
de l'agence en ligne Caisse d'Épargne,

Mon Banquier en Ligne

 **09 69 399 499***,

ou connectez-vous sur

 www.monbanquierenligne.fr/ile-de-france
région Ile-de-France.

 Ouverture de l'agence du lundi au vendredi
de 8h30 à 20h,
le samedi de 8h30 à 18h30.

 www.caisse-epargne.fr **
Page web Partenaire **

Retrouvez-y toutes nos offres détaillées.

* Prix d'un appel local depuis la France métropolitaine. Accès les mardi, mercredi et vendredi de 9h15 à 12h45 et de 13h45 à 17h30, le jeudi de 9h15 à 12h45 et de 14h45 à 18h30 et le samedi de 9h à 13h et de 13h45 à 16h15.

** Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

Les personnes concernées par nos traitements bénéficient à tout moment pour les données à caractère personnel les concernant et dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, à la portabilité, à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès, de retrait de leur consentement (si donné) et du droit de former une réclamation auprès de l'autorité compétente. Les modalités d'exercice de ces droits sont détaillées dans notre notice d'information sur la protection des données personnelles, consultable en cliquant directement et à tout moment sur notre site Internet : www.caisse-epargne.fr/protection-donnees-personnelles, ou encore sur simple demande auprès de votre agence.

Délégué à la Protection des Données : Caisse d'Épargne Ile-de-France – Délégué à la Protection des Données (55) – 26-28 rue Neuve Tolbiac – CS 91344 – 75633 Paris Cedex 13.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France - 26/28, rue Neuve Tolbiac - CS 91344 - 75633 Paris Cedex 13 - Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance - Siège social : 19, rue du Louvre - 75001 Paris - Capital : 2 375 000 000 euros - 382 900 942 RCS Paris Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 200.

Réf. : 139-DP-05/20-2755